

ECOP BB

**(Entente Cergy Osny Pontoise
Basket Ball)**

Association Loi de 1901

Maison des associations sportives

12 allée des Petits Pains

95800 CERGY

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées**

&

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2014

Cabinet Carine BERTOLINO

Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel de Versailles

44 avenue Gavroche - 95490 VAUREAL - Siret 505 049 635 00038

Tél : 01.34.42.26.78

www.cabinet-bertolino.com

e-mail : contact@cabinet-bertolino.com



ECOP BB

**(Entente Cergy Osny Pontoise
Basket Ball)**

Association Loi de 1901

Maison des associations sportives

12 allée des Petits Pains

95800 CERGY

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2014

(ce rapport contient 3 pages)

Cabinet Carine BERTOLINO

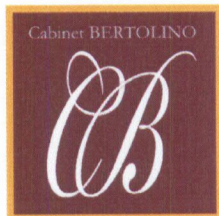
Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel de Versailles

44 avenue Gavroche - 95490 VAUREAL - Siret 505 049 635 00038

Tél : 01.34.42.26.78

www.cabinet-bertolino.com

e-mail : contact@cabinet-bertolino.com



Carine BERTOLINO

**Commissaire aux
comptes**

Inscrite près la Cour
d'Appel de Versailles

Entente Cergy Osny Pontoise Basket Ball

Association Loi de 1901

Maison des associations sportives
12 allée des Petits Pains
95800 CERGY

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2014

Aux adhérents,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. En application de l'article 10 des statuts de votre association il appartient à votre conseil d'administration de les autoriser, et selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Vauréal, le 21 octobre 2014

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Carine Bertolino', with a long horizontal stroke extending to the right.

Carine BERTOLINO

Commissaire aux Comptes



ECOP BB

**(Entente Cergy Osny Pontoise
Basket Ball)**

Association Loi de 1901

Maison des associations sportives

12 allée des Petits Pains

95800 CERGY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2014

(ce rapport contient 13 pages)

Cabinet Carine BERTOLINO

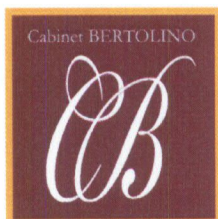
Commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel de Versailles

44 avenue Gavroche - 95490 VAUREAL - Siret 505 049 635 00038

Tél : 01.34.42.26.78

www.cabinet-bertolino.com

e-mail : contact@cabinet-bertolino.com



Carine BERTOLINO

**Commissaire aux
comptes**

Inscrite près la Cour
d'Appel de Versailles

Entente Cergy Osny Pontoise Basket Ball

Association Loi de 1901

Maison des associations sportives
12 allée des Petits Pains
95800 CERGY

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2014

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre conseil d'administration, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association ECOP BB, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble

des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- les comptes annuels ont été établis dans l'hypothèse d'une continuité d'exploitation. Cette continuité est conditionnée par la reconduite des subventions accordées par les financeurs de l'association. Aucun élément n'a été porté à ma connaissance, permettant de remettre en cause la reconduite des financements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Vauréal, le 21 octobre 2014



Carine BERTOLINO

Commissaire aux Comptes

BILAN SYNTHETIQUE

ECOP BB

01/07/2013 au 30/06/2014

ACTIF	Exercice N		N-1 Net	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions				
Actif immobilisé :				Fonds propres :		
Immobilisations incorporelles				Fonds associatifs		
- Fonds commercial				Ecart de réévaluation		
- Autres	261	261		Réserves		
Immobilisations corporelles	22 279	4 487	17 792			
Immobilisations financières	403		403			
TOTAL I	22 943	4 748	18 195			
Actif circulant :				Report à nouveau	59 600	58 062
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	15 350	1 538
Marchandises				Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes				TOTAL I	74 950	59 600
Créances :				Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés				Dettes		
Autres	892		892	Emprunts et dettes assimilées	17 513	23 236
Valeurs mobilières de placement	160 719		160 719	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	46 826		46 826	Fournisseurs et comptes rattachés	32 317	18 347
Caisse	1 030		1 030	Autres	32 305	10 583
TOTAL II	209 467		209 467	TOTAL III	82 135	52 166
Charges constatées d'avance (III)	15 173		15 173	Produits constatés d'avance (IV)	85 750	83 842
TOTAL GENERAL (I+II+III)	247 583	4 748	242 835	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	242 835	195 608

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

ECOP BB

Edition du : 01/07/2013 au 30/06/2014

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 427	3 651	Ventes de marchandises	3 203	3 801
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	20 044	13 478
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	267 414	289 730	Subventions d'exploitation	533 550	310 963
Impôts, taxes et versements assimilés	4 289	2 653	Autres produits	129 924	119 648
Rémunération du personnel	311 332	133 141	Produits financiers	2 320	2 659
Charges sociales	74 042	17 366			
Dotations aux amortissements	3 713	774			
Dotations aux provisions					
Autres charges	61	315			
Charges financières	455	84			
TOTAL (I)	664 732	447 713	TOTAL (I)	689 041	450 548
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	13 369	1 297	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	4 409	
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	678 101	449 010	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	693 451	450 548
BENEFICE OU PERTE	15 350	1 538			
TOTAL GENERAL	693 451	450 548	TOTAL GENERAL	693 451	450 548

ECOP BB
Etats Financiers au 30 juin 2014

ANNEXE

ECOP BB Etats Financiers au 30 juin 2014

REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :

L'association Sportive Entente Cergy Osny Pontoise (ECOP BASKET) est placée sous le patronnage des municipalités de Cergy, Pontoise et Osny.

Sa forme juridique est conforme à la Loi 1901 à but non lucratif.

Son but est la pratique du Basket.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif définis par le règlement 99-01 du CRC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

A) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue, à savoir sur 3 ans pour les logiciels, à savoir 6 ans pour le véhicule.

B) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

C) Règles d'enregistrement des subventions

L'association perçoit les subventions suivantes :

- Subventions communales (Pontoise Osny)

Ces subventions sont attribuées pour une année civile.

- Subventions communales (Cergy)
- Subventions du Conseil Général du Val d'Oise
- Subventions de l'agglomération
- Subventions CNDS

Ces subventions sont attribuées pour une saison sportive.

ECOP BB
Etats Financiers au 30 juin 2014

2 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE BILAN

A) Charges constatées d'avance		15 173,29 €
• Engagement championnat de France séniors 2014-2015	13 280,00 €	
• Stage de recyclage entraineurs	100,00 €	
• Facture Print Platinium	105,43 €	
• Engagement championnat de France U20 M 2014-2015	112,00 €	
• Abonnement journal	39,50 €	
• Affiliation FFBB 2014-2015	367,00 €	
• Facture 1&1	47,76 €	
• Assurance MAIF du 01/07 au 31/12/13	1 121,60 €	
B) Produits constatés d'avance		85 750,00 €
• Subvention Cergy	65 000,00 €	
• Subvention Osny	10 000,00 €	
• Subvention Sport Plan Emploi CNDS 2014-2015	5 000,00 €	
• Subvention Conseil Général club élite	5 750,00 €	

3 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

A) Mise à disposition de locaux par les municipalités.

Suivant la convention d'objectifs et de partenariat Clubs labellisés, la Communauté d'agglomération met gratuitement à disposition du club pour une valeur annuelle estimée à 27 566,99 €, les installations suivantes :

- Utilisation des locaux maison de quartier Cergy Saint Christophe : 20 694,99 €
- Salle de musculation du complexe sportif des Maradas : 1 505,00 €
- Grande halle du complexe sportif des Maradas : 5 367,00 €

Les communes de Cergy et d'Osny mettent gratuitement à disposition du club et pour une valeur annuelle estimée à 37 163,00 €, les installations suivantes :

- Commune de Cergy : 33 263,00 €
- Complexe de Gency
 - Complexe du 3^{ème} Millénaire
 - Complexe des Roulants
 - Complexe de l'Axe Majeur

- Commune d'Osny : 3 900,00 €
- Gymnase La Ravinière

B) Subventions en numéraire.

- Subventions communales :	
CERGY	: 215 000 €
PONTOISE	: 35 208 €
OSNY	: 30 000 €
- Subventions Communauté d'agglomération :	220 000 €
- Subventions Conseil Général du Val d'Oise :	24 342 €
- Subventions CNDS	: 9 000 €

4 – INFORMATIONS FISCALES

L'Association Sportive ECOP BASKET BALL est exonérée de l'impôt sur les sociétés, de TVA et de taxe professionnelle, conformément au dispositif de l'instruction « BOI 4 H-5-98 du 15 septembre 1998 » et du « CGI art. 261-7 », puisque répondant aux conditions suivantes :

- Gestion désintéressée,
- Activités non lucratives prépondérantes,
- Montant des recettes des activités annexes lucratives inférieures à 38 112 euros tenant comptes des six manifestations exonérées par an requise dans l'instruction 4 H-5-06 du 18/12/2006.

5- AUTRES INFORMATIONS

A) Information relative à la rémunération des dirigeants :

Il n'y a pas de dirigeants salariés. Aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants bénévoles.

B) Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires du Cabinet Bertolino (Vauréal 95490) s'élève 4611,60 € pour l'exercice 2013-2014.

ECOP BB
Etats Financiers au 30 juin 2014

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisition Apports
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	261		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES : Véhicule	22 279		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 640		
TOTAL GENERAL	24 180		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
AUTRES POSTES IMMOB INCORPORELLES			261	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			22 279	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	902	2 140	402	
TOTAL GENERAL	902	2 140	22 942	

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
AUTRES IMMO.INCORPORELLES	261			261
IMMO. CORPORELLES	773	3 713		4 486
TOTAL GENERAL	1 034	3 713		4 747

PROVISIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
PROVISION AMENDES PENALITES	0			0
PROV.RISQUES ET CHARGES	0			0

ECOP BB
Etats Financiers au 30 juin 2014

CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Autres créances	392	392	
Personnel et comptes rattachés	500	500	
Sécurité Sociale et autres organismes Etat, autres collectivités : créances diverses			
Charges constatées d'avance	15 173	15 173	
TOTAL GENERAL	16 065	16 065	

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	27 842	27 842	
Personnel et comptes rattachés	1 256	1 256	
Fournisseurs factures non parvenues	4 475	4 475	
Emprunts auprès des établissements crédit	17 220	5 954	11 266
Sécurité Sociale et autres organismes	31 049	31 049	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	85 750	85 750	
TOTAL GENERAL	167 592	156 326	11 266

ECOP BB
Etats Financiers au 30 juin 2014

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le résultat de l'année précédente été affecté en report à nouveau soit un solde du report à nouveau (solde créditeur) 59 600 €.